

**Rapport de M. Ducamper, gouverneur de la Guyane française, sur l'établissement de Mana
ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20)¹**

Inspection de 1838

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'avaient empêché de me rendre à Mana pour l'époque du 21 mai ; ce n'a été que le 31 juillet que j'ai pu effectuer ce voyage sur le bateau à vapeur le *Coursier*. Le 2 août, à quatre heures de l'après-midi, j'ai débarqué sur la plage de la rivière de la Mana, à l'établissement placé en ce moment sous la direction des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Toute la population de la nouvelle colonie était rassemblée sur le rivage ; et à l'instant où j'ai mis le pied à terre, les cris de : *Vive le Roi !* ont accompagné l'accueil cordial que me faisait madame la supérieure générale. J'étais attendu à Mana avec une vive impatience : je portais à cent soixante-neuf individus leur libération définitive.

Le lendemain de mon arrivée, je rassemblai tous les nouveaux libérés, et je leur remis, en présence de madame la supérieure et de toutes les personnes qui habitent l'établissement en ce moment, l'acte de libération définitive auquel ils avaient droit. Je m'étais assuré d'avance que madame la supérieure générale leur avait livré à chacun les terrains dont ils devenaient propriétaires, que ces terrains étaient en plein état de culture et suffisants, en raison de leur qualité et à leur entretien. J'ai dû également m'assurer qu'on leur avait distribué tous les instruments aratoires que l'on s'était engagé à leur fournir. L'envoi à Mana de quatre cent soixante dix sept noirs engagés, confiés aux soins de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, qui devaient plus tard être rendus à la liberté, avait créé de vives inquiétudes parmi les habitants de Cayenne et des quartiers.

Ce qui excite aujourd'hui les craintes des habitants, ce n'est plus la situation actuelle des engagés de Mana : c'est l'appréhension de les voir venir se fondre dans la population de Cayenne. L'esprit que j'ai observé chez les noirs de Mana qui viennent d'être libérés définitivement, ne m'a pas paru devoir justifier de pareilles prévisions, au moins quant à présent ; ce sont au reste ces mêmes considérations qui ont engagé le gouvernement à donner une nouvelle direction à ces engagés, à les attacher à un nouveau sol et à les confier aux soins des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, qui en sont devenues tutrices et qui, ayant déjà un commencement d'établissement à Mana concevaient la possibilité d'amener ces noirs à former une nouvelle colonie alors qu'ils seraient arrivés au terme de leur engagement. Il n'y a encore que deux ans que les premiers envois ont eu lieu ; il s'agit en ce moment de déterminer si l'état de cette nouvelle société répond aux espérances que paraît entretenir le gouvernement relativement à cette population et à l'établissement qu'elle est destinée à habiter.

1 Rapport du gouverneur du Ducamper, envoyé le 15 septembre 1838 et qui relate son inspection de l'établissement de Mana, du 2 au 4 août 1838. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20).

Population

Madame la supérieure a reçu de Cayenne, à diverses époques, les envois ci-après énoncés, savoir :

		Noirs	Négresses	totaux
4 mars 1836	1er envoi	50		50
13 avril	2ème envoi	65	44	109
26 juillet	3ème envoi	24	56	80
1er septembre	4ème envoi	29	71	100
14 janvier 1837	5ème envoi	32	13	45
7 mars	6ème envoi	20	55	75
12 avril	7ème envoi	7	11	18
		227	250	477

A l'époque de mon départ de Mana, le 6 août, la population de cet établissement se présentait de la manière suivante :

Noirs	218
Négresses	261
Total	479

Il résulte de ces deux états que l'augmentation n'a été jusqu'à ce moment que ces deux individus. Depuis l'envoi à Mana, il y a eu 32 morts et 34 naissances. Si l'on ajoute à ce nombre de 479,

39 noirs ou négresses, appartenant à madame la supérieure, qu'elle a également libérés le 6 août	39
12 religieuses	12
1 officier de l'état civil et sa femme	2
1 employé de madame Javouhey (son neveu)	1
1 chirurgien, sa femme et ses deux enfants	4
1 prêtre	1
1 mécanicien européen, sa femme et son enfant	3
Divers noirs et négresses libres, admis à l'établissement	20
L'on aura pour chiffre total de cette population	561

Il est à propos de faire remarquer que si le nombre des morts a été de 32, on doit l'attribuer aux maladies provoquées par l'acclimatement ; la mortalité a progressivement été en diminuant ; dans les six derniers mois il y a eu douze naissances et seulement deux morts.

La population, jusqu'à ce jour, a été employée à des défrichements de terres et à leur culture. Elle a également travaillé à la construction des cases, hangars, magasins, etc., nécessaires pour le service de l'établissement.

Habitations

Les constructions existantes en ce moment à Mana consistent d'abord en 150 cases qui servent à loger une partie de la population, c'est-à-dire les Noirs non mariés et les ménages ; elles sont neuves, bien construites et en très bon état, à l'instar de ce qui se pratique sur les habitations des colonies.

Toutes sont assez aérées et spacieuses : elles ont une petite cuisine et un petit jardin pour y cultiver des légumes. Ces cases sont alignées et forment trois rues de la largeur de 25 à 30 mètres (...). Les autres établissements se composent d'une église, insuffisante en ce moment pour contenir toute la population, mais décente et convenablement ornée ; d'une maison principale, dans laquelle se trouvent le réfectoire des religieuses, la lingerie et plusieurs salles communes ; d'un bâtiment où est le dortoir des sœurs ; d'un hôpital, d'un magasin général assez considérable, où se délivrent les vivres et les effets d'habillement, etc. ; d'un hangar fort vaste, qui sert de lieu de dépôt pour tout ce qui s'embarque et se débarque ; d'un atelier dans lequel une forge est placée ; d'un joli presbytère pour le curé ; d'un bâtiment construit en briques, où sont logés le chirurgien de l'établissement et un mécanicien que madame la Supérieure entretient à Mana pour diriger quelques ouvrages ; et enfin d'un magasin où se travaille le couac. L'on achève en ce moment une belle maison commune, et l'on a l'intention de construire dans peu une nouvelle église et un autre hôpital ; lorsque ces constructions seront terminées, ce qui aura lieu avant peu, l'établissement sera complet : toutes ces constructions sont faites avec les bois et matériaux du pays, et exécutées par les Noirs mêmes de Mana.

L'établissement de Mana est situé au bord de la rivière, sur un plateau de sable suffisant par son étendue pour contenir tous les bâtiments qui forment aujourd'hui le village, et même un beaucoup plus grand nombre lorsque cela deviendra nécessaire. Ce banc de sable est entouré de terres basses d'une excellente qualité, que l'on a mises en culture au moyen de dessèchements fort bien entendus, qui consistent dans la formation de digues en terre, lesquelles se croisent à angles droits et sont élevés avec ce qui a été pris dans les fossés creusés des deux côtés de ces mêmes digues pour favoriser l'écoulement des eaux, qui viennent finalement se jeter dans la rivière.

Cent carrés, ou hectares, sont en ce moment cultivés à moitié bénéfice entre la communauté et les noirs qui ne sont encore qu'engagés. Cinquante hectares ou carrés, disposés comme les autres, viennent d'être divisés en 85 parties égales et remis en propriété aux 169 libérés définitivement, qui forment 85 familles ; ces terrains sont en plein rapport ; on leur a de plus donné 25 carrés ou hectares de terre, situés à deux lieues dans le haut de la rivière (à un endroit connu sous le nom de Terre Rouge), qui, comme les premiers, sont en état de culture. On leur laisse en outre cultiver du manioc en terre libre, de sorte que l'on peut évaluer à 225 hectares la totalité de l'étendue des cultures en rapport à Mana.

Les produits des terres sont principalement le manioc, la banane et le riz. On cultive en outre la canne à sucre, le café et le cacao, qui y prospèrent d'une manière remarquable. Ces dernières denrées ne se récoltent encore qu'en très petite quantité : il a fallu avant tout s'assurer les moyens d'alimenter la population en cultivant des vivres de première nécessité. Madame la supérieure a l'intention d'étendre les cultures ; des abattis sont faits, qui mettent à découvert plus de quatre cents hectares de bonnes terres, dont le dessèchement exigera des travaux assez considérables. Il existe également de bonnes savanes dans le voisinage de l'établissement, entre la rivière de Mana et celle de Maroni ; l'on y avait mis un troupeau, mais, l'établissement ne possédant pas encore d'endroit où le bétail puisse être mis à couvert et en sûreté pendant la nuit, il est devenu victime des tigres et des chauves-souris vampires, à tel point que madame la supérieure s'est vue dans la nécessité de l'envoyer dans le quartier d'Iracoubo.

Climat ; son influence sur l'état sanitaire de la nouvelle colonie.

Le climat de Mana est, comme celui du reste de la Guyane, très chaud et fort humide pendant six mois de l'année que dure la saison des pluies ; l'on serait porté à croire, d'après ces données, que son influence peut être nuisible, mais il n'en est pas ainsi, au moins pour la population qui l'habite présentement. L'on a pu seulement se convaincre, par les différents essais qui ont été tentés, que les Européens ne pouvaient résister longtemps à la puissance du soleil et que les travaux de la campagne auxquels ils se livraient pour faire fructifier les terres finissaient par causer leur mort.

Depuis 1836, quelques envois de noirs engagés ont commencé, la proportion des mortalités a diminué graduellement. Les premiers temps d'acclimatement ont fait quelques victimes, mais les décès ne se font plus remarquer aussi fréquemment.

Les individus qui composent la nouvelle population n'avaient point encore contracté les habitudes religieuses qu'ils ont en ce moment.

D'après les comptes qui m'ont été rendus par l'officier de santé de l'établissement, la mortalité n'excède pas trois pour cent ; les malades admis à l'hôpital sont dans le rapport de cinq pour cent, et l'on compte parmi eux un certain nombre d'hommes qui ne s'y trouvent que pour des blessures légères qu'ils se sont faites en travaillant dans les bois et quelques femmes en couches.

Les naissances surpassent de beaucoup les décès ; 85 mariages ont été contractés depuis l'arrivée des noirs engagés à Mana.

Hôpital et soins donnés aux malades

L'hôpital de l'établissement de Mana est peut-être trop petit pour la population existante ; mais ce bâtiment doit être prochainement remplacé par une construction plus en rapport avec les besoins de la colonie ; il est pourvu de lits en fer, garnis de paillasses, de matelas, d'oreillers et de linge très convenables ; une pharmacie contient les remèdes nécessaires. Les malades sont traités par un officier de santé qui est attaché à l'établissement et payé sur la dotation de 25000 francs allouée pour Mana ; il est fort soigneux et fort aimé des noirs, qui ont beaucoup de confiance en lui ; ce chirurgien est assisté par deux sœurs qui sont particulièrement attachées à l'hôpital, et qui ne quittent jamais les malades et les entourent de leurs sollicitudes.

Cette partie du service de l'établissement ne laisse rien à désirer.

Emploi du temps

Les noirs qui viennent d'être entièrement libérés ont tellement pris l'habitude de suivre le mouvement déjà donné, qu'ils s'y conforment toujours ; ils se lèvent à cinq heures et demie, se rendent avec le reste à la maison commune, à la prière du matin, à laquelle ils assistent avec recueillement ; chacun se dirige ensuite à son travail, qui consiste, pour les noirs non encore libérés, dans une tâche qu'ils peuvent facilement remplir dans cinq heures, de sorte qu'il leur reste la moitié de la journée pour travailler à la section du terrain qu'ils cultivent pour leur compte. Ceci a lieu, dis-je, pour les engagés, qui, d'ailleurs, ne travaillent pour la communauté que trois jours par semaine.

Quant aux nouveaux libres, il arrive qu'étant presque tous mariés, leurs femmes soignent, sarclent et entretiennent leurs terrains, et que, pouvant ainsi disposer de leur temps, ils se louent à madame la supérieure pour opérer de nouveaux défrichements ; elle a fait un arrangement avec eux, par lequel ils se sont engagés à travailler pour elle deux jours de la semaine, moyennant qu'elle leur donne la ration pendant ce temps et trois francs tous les samedis ; ils reçoivent donc leur nourriture et trente sols par jour ; mais s'ils travaillent un plus grand nombre de jours, ils sont payés de la même manière. Madame la supérieure solde les ouvriers jusqu'à trois francs.

Instruction religieuse

L'établissement ne possède en ce moment qu'un seul prêtre, M. l'abbé Terral, qui est chargé de tout le service religieux ; il en faudrait au moins deux. Un autre prêtre missionnaire, M. Lagrange, a fréquemment été détaché à Mana ; ses instructions y produisent le meilleur effet ; il se fait aimer des noirs, qui désirent toujours sa présence ; la seule pétition qu'ils m'aient faite a eu pour objet d'obtenir le renvoi de ce jeune prêtre parmi eux. Madame la supérieure, qui connaît toute la confiance que ce prêtre inspire et tout le bien qu'il peut encore faire, m'avait déjà adressé la même demande.

La douceur la plus constante, employée par les sœurs de Saint-Joseph, sous la direction de la supérieure générale, a agi avec efficacité sur ces individus, dont un certain nombre étaient connus pour avoir de

grands défauts et même des inclinations vicieuses ; la partie de la population au-dessous de vingt ans a contracté des sentiments religieux. Les hommes au-dessus de cet âge n'ont peut-être pas été aussi faciles à ramener à des idées régulières ; il m'est cependant bien prouvé qu'ils ont pris l'habitude d'une soumission respectueuse, de laquelle ils ne s'écartent jamais, qui a produit sur eux l'effet de leur inspirer une très grande confiance dans madame la supérieure, qu'ils aiment à considérer comme une bonne mère à qui ils craignent de déplaire. Ils sont très exacts à remplir les pratiques religieuses qui leur sont indiquées. Les enfants sont confiés à des sœurs qui ne les quittent jamais, les guident et les instruisent ; et toute la population, indépendamment des prières du matin et du soir, assiste aux messes qui ont lieu les jours de fête, et à des exhortations qui se font régulièrement. Il paraît, d'après ce qui m'a été assuré, que le goût du chant est une des choses qui ont le plus influé sur eux dans le principe pour les rendre exacts aux exercices religieux, auxquels ils se présentent avec recueillement.

L'on ne peut d'ailleurs donner une idée plus expressive de la régularité de leurs pratiques et du bon esprit qu'ils ont aujourd'hui, qu'en rappelant que, quoique cette population ne soit dirigée que par un petit nombre de femmes, il ne s'y commet, en ce moment, aucun désordre. La persuasion et une bienveillance soutenue sont les seuls moyens employés pour obtenir ce résultat.

Mariages

Dans les actes religieux qui ont été le plus particulièrement recommandés aux nouveaux engagés, celui qui avait pour objet les unions légitimes a produit son effet : on leur a fait comprendre qu'en unissant leur existence à celle d'une compagne qui deviendrait leur épouse, ils seraient plus heureux, qu'ils se verraient aidés dans leurs travaux, consolés dans leurs peines et soignés dans leur vieillesse ; la force de ces exhortations a amené 85 mariages, qui ont été presque tous contractés par des noirs appartenant à la classe qui vient d'être définitivement libérée. Madame la supérieure m'a assuré qu'ils ne faisaient point mauvais ménage, qu'ils s'arrangeaient même fort bien de cette communauté d'intérêt, qui permet au mari d'augmenter son pécule pendant que la femme s'occupe de la propriété commune.

Ces mariages ayant eu lieu dans la partie de la population la plus âgée et la plus difficile à persuader, il devient plus que certain qu'ils s'effectueraient encore avec plus de facilité parmi les jeunes noirs et négresses, à mesure qu'ils auront l'âge.

C'est sans doute un grand pas de fait que d'avoir créé des intérêts de famille chez cette population. J'ai voulu savoir jusqu'à quel point les noirs qui avaient contracté ces mariages comprenaient les obligations auxquelles cet acte les soumettait ; ils m'ont toujours renvoyé à ce que leur avait prêché madame la supérieure. Le temps fera seul connaître avec certitude si les principes, à cet égard, sont aussi bien compris et enracinés que l'on pourrait le désirer.

J'ai dû demander à madame la supérieure quels avaient été les moyens employés pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'établissement. Elle m'a répondu que des mesures disciplinaires ne lui avaient jamais paru nécessaires ; qu'elle avait employé quelquefois la détention, mais qu'elle ne s'était jamais vue dans le cas d'infliger des punitions pour obliger à un travail qui est d'ailleurs fort modéré. Un cas de vol l'a obligée de former une espèce de jury qu'elle a composé de six noirs les plus raisonnables ; ce tribunal a jugé avec une grande rigueur et a condamné le coupable à une peine corporelle très forte, que madame la supérieure s'est vue dans l'obligation de mitiger. Il paraît néanmoins que l'effet moral produit par le jugement de ce tribunal sur la population de Mana a été très grand, et de nature à lui faire craindre de se voir traduite à sa barre. Madame la supérieure est d'opinion que l'on ne doit recourir à cette mesure que le plus rarement possible, attendu que les noirs qui peuvent être appelés à composer un jury ne connaissent que les peines corporelles, qu'ils appliqueraient toujours, et qu'il doit paraître convenable d'éviter de les introduire chez une population dont une partie est entièrement libérée, et dont l'autre est destinée à le devenir.

Les ordres qui m'ont été transmis paraissent rédigés de manière à me faire croire que le ministre tenait à ce qu'un règlement fût arrêté. Dans l'état des choses actuel et attendu la libération définitive de 169

noirs, j'ai cru devoir témoigner à madame la supérieure que j'étais d'opinion qu'il serait convenable d'établir un règlement et une échelle de punitions qui conciliât en même temps la justice et la prudence ; elle m'a objecté que, n'ayant aucun moyen coercitif à sa disposition et ne désirant point en avoir, il devenait indispensable de continuer à employer pendant longtemps encore la douceur et la persuasion, qu'ainsi elle pensait que les lois de famille devaient seules être adoptées pour conduire ces individus. J'ai dû approuver cette manière de voir, acquise par l'expérience, en observant surtout l'ordre, la soumission qui règne parmi les noirs de Mana, et la confiance qu'ils témoignent à madame la supérieure et aux sœurs dont elle est entourée. Je considère ainsi qu'il est de toute nécessité de laisser pour le moment les choses dans l'état où elles sont. Il ne se commet d'ailleurs que des fautes très légères.

Conclusion

Après être entré dans tous les détails qui peuvent amener à faire connaître les dispositions qui ont été adoptées pour obtenir le résultat auquel on est arrivé, je résumerai dans quelques réflexions générales les impressions qui me sont restées au sujet de cette jeune colonie.

En confiant à madame la supérieure Javouhey la direction de la colonisation de Mana, le gouvernement a fondé la confiance qu'il lui accordait sur son caractère et sa capacité déjà connus ; le temps seul pourra faire connaître jusqu'à quel point cette sœur a réussi dans l'entreprise si intéressante à laquelle elle s'est vouée avec tant de zèle. L'état des choses est tel, il faut le dire, que la nouvelle colonie ne pourra marcher sans elle avant longtemps ; il est du reste bien constant, dans ma pensée, que, si l'on pouvait d'avance former une opinion sur les résultats définitifs que cette opération doit amener par les succès déjà obtenus, l'on n'aurait qu'à se féliciter du parti que l'on a pris.

Il m'est démontré que la colonisation de Mana tient aujourd'hui, d'un côté, à la continuation de l'existence de madame la supérieure Javouhey, et de l'autre, à l'isolement qu'il lui a paru indispensable de s'imposer pour atteindre le but auquel l'on se proposait de l'amener. Il est bien certain que la fréquentation des noirs libres de Cayenne, qui sont presque tous voués à l'indolence et au vagabondage, ne pourrait être que nuisible à l'exécution des mesures que l'on voulait adopter.

Dans la conviction où je suis que madame la supérieure n'a eu d'autre but que celui de former les engagés aux bonnes mœurs et au travail, de les mettre en situation de jouir paisiblement de leur future liberté en leur procurant les moyens de pourvoir à leur propre existence et à celle de leur famille, je dois déclarer qu'elle a en grande partie atteint ce but ; les hommes sont doux et soumis envers elle ; ils sont même très confiants ; la jeunesse est vraiment religieuse. Quant aux produits de l'établissement, ils ne sont encore qu'amplement égaux aux besoins de la population ; mais il serait bien possible que dans peu d'années la colonie devînt productive. Le problème que madame la supérieure avait à résoudre est donc résolu d'une manière satisfaisante, au moins pour tout le temps que les habitants de la nouvelle colonie resteront sous la direction qui a contribué par tant d'efforts à les amener à cet état de première civilisation.

Je conçois ainsi que le gouvernement n'a rien à faire en ce moment qu'autoriser madame la supérieure générale à consolider l'œuvre qu'elle a si bien commencée, en la laissant l'arbitre d'employer les moyens qu'elle jugera les plus convenables. La libération des noirs les plus difficiles à conduire vient d'avoir lieu ; il reste à savoir s'ils persévéreront dans les bonnes dispositions qu'ils paraissent avoir dans ce moment, et c'est ce que le temps seul peut faire connaître ; il faudra plusieurs années pour arriver à cette connaissance, comme pour se décider à

ouvrir la communication entière avec le reste de la Guyane, à laquelle il deviendra indispensable d'arriver.

On doit à madame la supérieure un grand compte des efforts constants qu'elle et les sœurs qui l'ont accompagnée dans ces lointains climats ont faits pour amener une population mal disposée et sans morale quelconque au point où elle est arrivée. Exilées pour ainsi dire, quoique volontairement, au milieu des immenses forêts de la Guyane, ce n'a été que par une patience sans bornes, par l'exercice

d'une bienveillance continuelle et l'emploi d'une persévérance inébranlable, qu'elles sont parvenues, en se faisant aimer et respecter, à obtenir de la part de cette population la confiance qui a amené ce résultat très satisfaisant pour le présent, mais, je ne puis le dissimuler, encore incertain pour l'avenir.

L'incertitude que je crois devoir témoigner ici ne saurait être attribuée qu'à un sentiment de crainte, qui repose sur la difficulté de remplacer madame Javouhey et sur le parti que prendraient les libérés si elle venait à leur manquer. Je reconnais que, dans ce moment, la direction qui a été donnée a contribué à élever la condition intellectuelle des noirs, à encourager les mariages, de telle manière que, sur 477, 85 unions légitimes ont eu lieu, et enfin à répandre l'instruction religieuse ; il ne faut que fortifier cette direction, et pour y parvenir, il n'y a d'autre marche à suivre que de laisser la main qui a agi et a obtenu des résultats déjà favorables achever son ouvrage ; il viendra peut-être une époque où l'ascendant des sentiments religieux et la force de l'habitude des bonnes pratiques de la nouvelle population permettront à madame la supérieure d'indiquer les mesures à adopter pour faire passer cette jeune colonie sous un régime administratif régulier, qui remplisse les vues que le gouvernement peut avoir de la rendre agricole et commerçante, et qui concilie en même temps les intérêts généraux de l'établissement avec le bien-être des nouveaux libérés qui l'auront fondé et s'y seront établis.

Cayenne, le 1er septembre 1838, Le Gouverneur de la Guyane, Ducamper.